

Plus loin, on lit ceci:

**M. ALEXANDER:** Est-ce que les chiffres que vous avez donnés relativement au coût total sont ceux du résultat final dans la déclaration que vous avez faite?

**M. STEELE:** Non. Les coûts que nous avons donnés sont nos évaluations de ce que les coûts seront.

Et plus loin, encore:

**M. ALEXANDER:** Quel pourcentage relativement au taux de chômage a été utilisé pour arriver à 800 millions de dollars?

Voilà le plafond que le gouvernement avait jugé opportun de fixer aux avances après mûre réflexion. Voici la réponse:

**M. ALLAN:** Les 800 millions de dollars représentent probablement le pire cas auquel nous puissions penser en termes de déficit. Comme monsieur Steele l'a dit, supposons que nous ayons un arrérage de 15 ou 18 mois en attendant la cotisation du Gouvernement, si l'on prend les faits et les chiffres que nous avons fournis l'an dernier, nous prévoyons un excès de 400 millions de dollars si le taux de chômage est de plus de 7 p. 100.

C'est sur la foi de cette information que le comité et la Chambre se sont laissés persuader d'adopter cette loi. Quelle foutaise! Si jamais on a obtenu l'adoption d'une loi par imposture, c'était bien cette fois-là. Je poursuis:

**M. ALEXANDER:** Vous vous êtes donc servis de 7 p. 100?

**M. ALLAN:** Nous avons d'abord utilisé 7 p. 100. Nous avons ensuite trouvé un chiffre qui pourrait représenter le pire cas et nous avons ajouté 100 millions de dollars.

**M. Alexander** a dit alors: «Qu'est-ce que 100 millions?»

**L'hon. M. Hellyer:** C'était une prophétie.

**M. Baldwin:** En d'autres termes, le gouvernement a produit des témoins et sur la foi de leur témoignage, il a demandé au comité d'accepter ce plafond de 800 millions de dollars en faisant valoir qu'en mettant les choses au pire et en supposant un indice du chômage de plus de 7 p. 100, le déficit justifiant les avances ne saurait dépasser 700 millions. On a donc pris ce chiffre, semble-t-il, en y ajoutant 100 millions. Ne suis-je pas justifié de dire par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, aux députés de la Chambre que j'ai établi hors de tout doute qu'en faisant adopter cette loi, le gouvernement s'est rendu coupable de l'imposture la plus flagrante?

**Des voix:** Bravo!

**M. Alexander:** On a roulé le comité.

**M. Baldwin:** J'arrive maintenant à la réponse finale de M. Allen, qui tenait compte de l'inflation:

L'inflation a eu un effet sur tout. Si le taux de chômage n'a pas seulement rendu nécessaire une cotisation plus élevée du Gouvernement, soit 400 millions de dollars que nous avons attendus pendant un an—et nous attendions, pour plus d'une année, 500 ou 600 millions—et si le taux de chômage a provoqué le ralentissement du taux de croissance des traitements et salaires, les primes que nous aurions eues quand nous parlions du coût de 4 p. 100—plus le coût pour les cas de maladie et de grossesse et pour l'administration—auraient voulu dire que nous avions besoin de 100 millions de dollars. Si la rémunération non assurée s'élargissait à cause d'une véritable récession, alors nous croyons comme M. Steele l'a dit, qu'il y aurait un manque de 100 millions de dollars à ce chapitre. Et si, nous allions prendre 500 ou 600 millions de dollars du gouvernement ou si nous devions ne pas l'avoir ainsi que les 100 millions de dollars ou plus provenant des contributions de l'employé et de l'employeur, nous en serions approximative-

### Assurance-chômage

ment à 600 ou 700 millions de dollars. C'est pourquoi nous avons placé là le montant de 100 millions de dollars pour parer à toute éventualité.

**M. Woolliams:** On peut le dire!

**L'hon. M. Andras:** Le député me permettrait-il de poser une question?

**M. Baldwin:** Je suis en train d'exposer ma thèse et j'en fait ressortir les points saillants. Le ministre pourrait brouiller toute l'affaire.

Le gouvernement a grandement sous-estimé sa capacité de créer non seulement du chômage mais aussi des conditions qui ont poussé la caisse dans l'état effroyable et révoltant où elle est actuellement.

Parlons en de cet état. En 1972, au moment où le comité du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration examinait les crédits du ministère, aucun renseignement, aucun chiffre n'avait été publié, mais mon ami, le député de Hamilton-Ouest, toujours aussi consciencieux, curieux et infatigable, cherchait à se renseigner. Dans le fascicule n° 18 du mardi 30 mai 1972, à la page 18:37, nous lisons les échanges entre l'ancien ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration qui occupe maintenant un poste moins reluisant que le fait d'être associé au gouvernement, et M. Alexander dont voici la question:

En attendant qu'il les trouve, j'aimerais savoir si vous pensez toujours que ce système est valable du point de vue de l'actuariat?

**M. MACKASEY:** Bien plus valable que l'autre. L'autre système n'avait aucune base actuarielle. Jusqu'à présent, nos prévisions se réalisent assez bien.

Ce sont les prédictions qui ont été faites devant le comité lors de la première étude du projet de loi.

**L'hon. M. Andras:** Et avant les modifications déposées à la Chambre.

**M. Baldwin:** Je reprends les paroles du ministre:

... nos prévisions se réalisent assez bien. Nos prestations dépassent nos prévisions quelque peu ou de \$63. Par contre, on a enregistré des diminutions dans d'autres secteurs.

Tel était le point de vue du ministre et il parlait sûrement au nom du gouvernement, en mai 1972.

Permettez-moi de me référer encore au compte rendu du même comité, cette fois-ci à la page 2:20 du fascicule du 25 avril 1972. M. Steele, apparemment pas très repentant, est interrogé par M. Downey:

Je crois qu'un comptable de Toronto a établi la possibilité d'un déficit...

Mon Dieu, quelqu'un avait osé suggérer qu'il pourrait y avoir un déficit. Et il a poursuivi ainsi:

... la possibilité d'un déficit d'environ 700 ou 800 millions de dollars à la fin de l'exercice courant.

**M. Steele** a répliqué, entre autres:

Peut-être aurons-nous un petit déficit cette année, mais il peut être amorti sur une période de trois ans.

• (1610)

Donc, en avril et en mai le ministre de l'époque a dit que ce programme était financièrement sain. Je comprends ce qu'il veut dire par là, car, aussi longtemps qu'il peut plonger dans la poche du contribuable et aussi longtemps qu'il a les moyens légaux de lui soutirer de l'argent, ce programme continue à être financièrement sain. M. Steele a dit qu'il serait peut-être plus petit cette année.